

# COOPÉRATION TOURISTIQUE INTERNATIONALE

## CONTEXTE

Le secteur du tourisme occupe une place de plus en plus importante dans les économies nationales des pays émergents. Aujourd'hui, ces pays sont conscients que la mise en œuvre de politiques touristiques adaptées peut produire des effets positifs sur leur développement économique et social ; aussi sont-ils de plus en plus nombreux à réclamer à nos ambassades l'assistance technique de la France pour les aider à mettre en œuvre dans leurs pays une économie touristique performante.

Sous l'impulsion du Ministre délégué au tourisme et en liaison avec les institutions et entreprises françaises qui sont les dépositaires de ce savoir-faire de renommée internationale, s'est développée une activité de coopération et/ou d'exportation en s'appuyant sur cette réputation.

## STRATÉGIE D'INTERVENTION

Cette coopération touristique doit avoir pour objectif de permettre aux pays émergents de mieux maîtriser la valeur ajoutée générée par les flux de visiteurs, de rééquilibrer progressivement les rapports économiques entre pays émetteurs et récepteurs et de faire prévaloir une nouvelle exigence en matière de développement durable et éthique. Mais cette coopération constitue aussi une bonne opportunité pour faire connaître la qualité de notre système de formation et pour mettre en valeur le savoir-faire de nos entreprises.

Des réunions interministérielles de concertation sont organisées régulièrement avec la direction générale de la coopération internationale et du développement (ministère des affaires étrangères), la direction des relations économiques extérieures (ministère des finances) et la direction des affaires économiques et internationales (ministère de l'équipement).

D'autre part, au sein de l'OMT, le ministère délégué au tourisme participe aux travaux du comité des programmes et du comité des statistiques. D'autre part, il a présidé en 2004-2005 un groupe de travail consacré à la réforme des statuts de l'organisation.

Ainsi, l'action internationale du ministère délégué au tourisme s'inscrit délibérément dans la politique extérieure de la France dont elle est une composante sectorielle désormais significative. Cette action, étroitement concertée avec les ministères des affaires étrangères et du commerce extérieur, vise à promouvoir un développement touristique durable dans les pays émergents afin d'atténuer les déséquilibres dont souffre notre planète. Elle vise aussi à soutenir nos entreprises dans leurs efforts de conquête des marchés internationaux. A cet égard la manifestation collective organisée avec succès en mai dernier, dans l'émirat de Qatar, avec la collaboration active de notre ambassadeur et de notre conseiller commercial en est une bonne illustration.

## **BILAN DES INTERVENTIONS**

Il est présenté par zone géographique. Pour mener ses actions, le ministère délégué au tourisme s'appuie sur une ligne budgétaire du titre IV de 171 000 euros en 2004, au titre de la mission des affaires internationales de la direction du tourisme, ainsi que ceux du ministère des affaires étrangères/direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID).

- **Maroc**

La coopération institutionnelle franco-marocaine en matière de tourisme est ancienne et s'appuie sur plusieurs accords de coopération, le premier en février 1979, puis celui de janvier 1996, accord qui a donné lieu à plusieurs missions d'assistance technique, notamment dans le domaine de la gestion des stations touristiques.

Lors de la visite d'État du Président de la République au Maroc en octobre 2003, M. Gilles de ROBIEN a rencontré M. Adil DOUIRI, Ministre marocain du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale.

De nouveaux axes de coopération ont été proposés par les deux Ministres : observation économique et statistique du tourisme, mobilisation des investisseurs français sur le créneau de l'hôtellerie deux ou trois étoiles, mise aux normes et classement des infrastructures touristiques, formation, méthodologie de promotion.

M. Adil DOUIRI a effectué une visite officielle en France les 16 et 17 février derniers. Cette visite doit conduire à l'élaboration d'un programme de travail qui portera sur l'appui institutionnel en matière de régionalisation, développement de nouvelles filières de produits, méthodologie de promotion, formation, classement et de contrôle des infrastructures touristiques, observation économique et statistique du tourisme.

Le Directeur du tourisme accompagné du Directeur Général d'ODIT-France ont effectué une mission à Rabat les 4 et 5 juillet derniers afin d'élaborer avec la partie marocaine le projet de programme de travail. Ce programme de travail est en cours de finalisation.

- **Tunisie**

En décembre 2003, les deux ministres ont signé à Tunis, en présence des deux chefs d'État, un accord de coopération et un programme de travail portant sur les domaines suivants : appui institutionnel visant à la mise à niveau de l'administration tunisienne du tourisme, mise à niveau des entreprises hôtelières, organisation de la filière plaisance et nautisme, mise en valeur touristique du site de Dougga, démarche qualité de la filière thalassothérapie, étude de faisabilité dans le domaine de l'aérotourisme.

Certaines de ces actions, notamment la mise à niveau du secteur hôtelier, avec l'opération de réhabilitation hôtelière qu'elle induit, ainsi que le développement de la filière plaisance et nautisme constituent des marchés de grande ampleur et offrent des perspectives de contrats tout à fait exceptionnelles pour les entreprises tunisiennes et françaises du secteur.

Plusieurs actions prévues au programme de travail ont déjà été réalisées :

- Mise à disposition d'un consultant français du secteur hôtelier qui apporte un avis d'expert aux réunions du comité technique de l'étude de mise à niveau de l'hôtellerie.
- Réalisation d'une mission d'un expert français sur les ports de plaisance en septembre 2003.
- Obtention d'un financement FASEP pour la réalisation d'une étude portant sur l'élaboration d'un schéma directeur des ports de plaisance tunisien qui vient de démarrer très prochainement.
- Organisation d'une séminaire sur les ports de plaisance à Mandelieu - La Napoule en mars 2004 à destination des directeurs de ports tunisiens et des administrations tunisiennes concernées.
- Réalisation d'une mission d'expertise des centres de thalassothérapie tunisiens par un consultant français en janvier 2004.
- Réalisation d'une mission du Directeur du tourisme dans le cadre de la réorganisation de l'administration tunisienne du tourisme en juillet 2004.

Concernant le programme de mise à niveau de l'hôtellerie, la Direction du tourisme organisera à l'automne, en liaison avec le ministère tunisien du tourisme, un séminaire « hôtellerie ». Il a pour objectif de présenter le savoir-faire français en matière d'hôtellerie, de rencontrer les interlocuteurs institutionnels tunisiens concernés (Ministère du tourisme, Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie) ainsi que des sociétés tunisiennes qui pourraient devenir partenaires des sociétés françaises dans la phase opérationnelle du programme de mise à niveau.

- **Algérie**

Un relevé de conclusions avait été signé le 29 janvier 2001 à l'occasion de la visite officielle de la secrétaire d'État au tourisme en Algérie. Il portait notamment sur les points suivants :

- la coopération administrative (cadre juridique, tourisme social, statistiques) ;
- l'appui au processus de développement économique (plans de développement, schémas directeurs d'aménagement, assistance aux organismes de gestion, problème foncier) ;
- la formation ;
  - la promotion, afin d'aider le pays à créer son image touristique.
  -

Compte-tenu du contexte politique, cette coopération n'a pas pu être mise en œuvre avant cette année. Suite à la 23<sup>ème</sup> session du comité mixte des projets d'octobre 2004, les autorités algériennes ont exprimé en mai dernier le souhait de mettre en œuvre des missions d'assistance technique portant sur l'aide à la définition d'un schéma directeur d'aménagement touristique et sur la mise en place d'un système de traitement de l'information touristique. ODIT-France effectuera en septembre prochain une mission en Algérie sur la définition du schéma directeur d'aménagement touristique.

- **Libye**

Le Ministre délégué au tourisme a signé, le 17 mai 2004, un accord de coopération avec son homologue libyen, Monsieur Ammar Al Mabrouk Ltayef, lors de la visite en France

du Dr Choukri Mohamad Ghanem, Premier Ministre libyen. Cet accord précise les axes autour desquels des actions pourront être concrétisées, dont notamment l'appui institutionnel à l'administration libyenne du tourisme, la formation, la mise en valeur touristique du patrimoine culturel, l'aménagement et la planification touristique, la promotion.

Rapidement à la suite de cette signature ont été réalisées les actions suivantes :

- L'accueil en France de deux représentants du Ministère libyen du tourisme en septembre 2004.
- Une mission d'identification en Libye en octobre 2004 par des représentants du Ministère délégué au tourisme afin de définir un programme de travail pluriannuel, qui comprendra notamment un schéma de développement du tourisme en Libye.

Ce programme de travail a donné lieu à la signature d'un arrangement administratif lors de la visite d'État du Président de la République en Libye en novembre 2004. Il prévoit les actions suivantes : appui institutionnel à l'administration du tourisme, formation aux métiers du tourisme, aménagement des zones d'investissement touristique, mise en valeur touristique du patrimoine culturel, promotion touristique de la Libye.

Concernant l'aménagement des zones d'investissement touristique, qui constitue un véritable enjeu pour les entreprises françaises du secteur, ODIT-France a réalisé une mission en Libye en février dernier afin d'élaborer une proposition à la partie libyenne sur l'aménagement des régions est de Tobrouk et ouest de Sabratha.

Sur le thème de l'appui institutionnel à l'administration, la Direction du tourisme accueillera en septembre prochain trois cadres du ministère libyen du tourisme.

#### • Qatar

Sur le même principe que l'opération menée à Bahreïn en 2002, la Direction du tourisme, UBIFRANCE, l'association « Architectes Français à l'Export » et la Mission économique de Doha ont organisé les 10 et 11 mai 2004 à Doha un colloque intitulé « Tourisme et architecture : le savoir-faire français ». Seize entreprises françaises ont participé à cette manifestation qui leur a permis de prendre connaissance des projets d'infrastructures touristiques, culturelles et éducatives au Qatar.

Comme cela a été le cas à Bahreïn, le bilan de ce colloque est très positif puisque deux contrats ont été signés. Le premier par CREOCEAN, société française de services et conseils en environnement littoral et océanographique, qui porte sur l'étude du suivi environnemental des peuplements biologiques sous-marins et sur des travaux de dragage et de remblai pour la construction d'une île artificielle en mer. Le second contrat a été signé par OCEAN PROJECTS, société française de programmation d'équipement touristique et d'ingénierie aquariologique, créateur du « Centre de la Mer » (à Boulogne-sur-Mer) et porte sur la conception, le suivi de la réalisation de l'aquarium du musée national du Qatar.

Lors de sa visite en France en mars dernier, le Ministre qatarien de l'économie et du commerce a été invité à déjeuner par M. Léon Bertrand. A cette occasion, l'Autorité qatarienne du tourisme a remis au Directeur du tourisme un projet d'arrangement administratif qui pourrait être signé prochainement.

## AMERIQUES

- **Mexique**

Un arrangement de mise en œuvre de l'accord de coopération de 1980 a été signé le 22 janvier 2004 à Mexico par M. Léon BERTRAND et son homologue M. Rodolfo ELIZONDO.

Un programme de travail a ensuite fait l'objet d'échanges de lettres entre les deux Ministres. Les actions prévues concernent principalement :

- la promotion : Maison de la France a pris contact avec le Conseil de promotion touristique du Mexique pour étudier en commun des modalités d'échange d'informations et d'expériences.
- le tourisme social : une mission mexicaine est prévue en France à l'automne 2005.
- les statistiques : la Direction du tourisme a donné son accord pour accueillir un spécialiste mexicain en 2005.

- **Amérique centrale (Système d'Intégration Centre-Américain – SICA – Belize, Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama)**

Le Ministère délégué au tourisme et le Centre culturel et de coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC), qui coordonne l'ensemble de la coopération pour les Ambassades de France des sept pays de la zone, ont engagé une politique commune.

Elle vise à institutionnaliser une coopération avec le SICA, qui aurait donc un caractère régional et serait articulée autour de trois grands thèmes qui ont été confirmés par une mission de la Direction du tourisme effectuée à l'automne 2004 : la formation aux métiers du tourisme, le développement local, le tourisme rural et communautaire.

Afin de renforcer cette politique avec l'Amérique centrale, un accord de coopération entre la France et le SICA dans le domaine du tourisme est en cours de préparation. Il devrait être signé lors du voyage que le Ministre effectuera dans la région.

Parmi les actions principales déjà menées ou engagées, il convient de citer :

- Deux missions d'expertise effectuées au Honduras, Costa Rica et Nicaragua (2003) puis au Guatemala et au Salvador (2004) par la Fédération nationale des gîtes de France (FNGF), qui seront complétées dans les prochains mois par une troisième au Panama et au Belize. Leur objectif est de présenter ce type d'hébergement et d'envisager avec les acteurs locaux la possibilité d'en créer sur place afin d'attirer de nouvelles clientèles en quête d'authenticité et de contacts avec les populations locales. L'ensemble de ces missions, financées notamment par le Ministère délégué au tourisme à hauteur de 10 700 €, a d'ores et déjà permis de débloquer un financement de 1,5 million de dollars de la Banque inter-américaine de développement (BID) afin de développer un véritable réseau de gîtes dans ces pays.
- Une étude de faisabilité sur la création d'un réseau d'Écoles centre-américaines d'hôtellerie et de tourisme, à raison d'une école par pays, lancée sur fonds fiduciaire français de coopération technique placés auprès de la BID pour un montant de 120 000

dollars. Réalisée par un consortium français, elle devrait être achevée en octobre 2005 ; le référent pédagogique du futur réseau sera le BTS français en tourisme, adapté au contexte local. Chaque pays doit ensuite mener à bien sa propre réalisation et, à titre d'exemple, le Nicaragua a d'ores et déjà obtenu un prêt de 7 millions de dollars de la BID pour créer son Institut.

- Une réflexion sur la création d'une Route des sites classés au Patrimoine mondial de l'Humanité et, à la demande spécifique des autorités salvadoriennes, un appui technique à la mise en valeur du site maya de Joya de Cerén ; une mission commune UNESCO - Ministères français du tourisme et de la culture se déroulera avant la fin 2005 afin de réparer un séminaire intéressant l'ensemble des pays centre-américains, qui devrait avoir lieu au premier semestre 2006.

- **Argentine**

Un vaste programme de développement a été mis en oeuvre depuis 2001 par l'Ambassade de France au bénéfice des quatre provinces du nord-ouest de ce pays (Catamarca, Jujuy, Salta, Tucumán). Il est centré sur le thème du tourisme solidaire, visant ainsi à associer les populations locales au développement touristique de la région et à les faire bénéficier des retombées économiques attendues.

Le Ministère délégué au tourisme suit ce dossier avec attention, en liaison avec les services de l'Ambassade de France.

- **Brésil**

Lors de la III<sup>ème</sup> session de la Commission générale franco-brésilienne, qui s'est tenue à Paris en juillet 2003, les deux parties étaient convenues de développer des expertises au niveau technique, notamment à travers des actions associant pouvoirs publics et partenaires privés.

Le voyage de M. Léon BERTRAND, du 24 au 27 novembre 2003, a permis de préciser les domaines de coopération possibles : le développement des investissements des petites et moyennes entreprises ; l'écotourisme, en renforçant les relations transfrontalières déjà établies entre la Guyane française et l'État de l'Amapa et en profitant de l'expérience acquise grâce à l'appui apporté par la France à la création du Parc naturel du Pantanal ; la promotion ; la valorisation touristique du patrimoine culturel ; la formation professionnelle ; le tourisme équitable.

Toutefois, le tourisme relevant de chacun des États fédérés, il a été difficile jusqu'à maintenant de nouer des contacts avec un ou plusieurs États qui pourraient être pilotes pour développer cette coopération sur des thèmes précis.

- **Chili**

Les relations entre la France et le Chili se sont renforcées depuis trois ans, ce qui a conduit à des échanges plus réguliers, marqués notamment par la réception de plusieurs délégations chiliennes en France en 2003 et 2004.

En décembre 2003, un expert de la Direction du tourisme s'est rendu à Iquique pour participer à un séminaire de travail sur la candidature des Salitreras de Santa Laura et Humberstone au Patrimoine Mondial de l'Humanité, site qui a été inscrit sur cette liste en juillet 2005.

- **Pérou**

Un accord cadre de coopération en matière de tourisme a été signé entre la France et le Pérou le 13 octobre 2003.

Aucune action de coopération n'a été mise en œuvre depuis cette date mais la commission générale franco-péruvienne, qui s'est tenue à Lima les 10 et 11 janvier 2005, a confirmé l'implication de la France dans le projet de développement touristique et de valorisation du patrimoine du site de Choquequirao, dans le cadre de l'accord de conversion de dette signé entre les deux Gouvernements le 18 octobre 2002 pour un montant de 5 M€.

Le Ministère délégué au tourisme est particulièrement attentif à ce projet et ses services ont pris contact avec la Mission économique de Lima. Il est prêt à apporter son appui technique pour le volet relevant de sa compétence, sous une forme et selon des modalités à établir conjointement entre les différentes parties intéressées des deux pays.

## **EUROPE – CEI**

- **Grèce**

A l'issue de la mission d'expertise ODIT/DT réalisée en novembre 2003 à la demande des autorités grecques du tourisme, 3 actions de coopération ont été mises en œuvre.

Elles concernent :

- L'organisation en février 2004 d'un voyage d'études pour une délégation grecque sur le tourisme rural et l'agritourisme représentée par l'association Agrotouriski, organisme placé sous la tutelle du ministère grec du tourisme.
- L'accueil en octobre 2004 d'une délégation grecque représentée par HATTA (Syndicat national des agences de voyages) pour information sur le savoir-faire français en matière de promotion et de marketing.
- L'accueil en juin 2005 d'une délégation de l'OTEK (organisme d'Enseignement et de Formation en Hôtellerie et Tourisme) pour étude concernant la formation aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme en France et sur une éventuelle coopération dans le domaine de la thalassothérapie.

- **Croatie**

La mission d'expertise ODIT/DT réalisée en octobre 2004 a permis d'identifier 3 grands thèmes de coopération :

- l'aménagement, la mise en valeur, la protection et la gestion du littoral ;
- le développement du tourisme rural et des capacités d'accueil en milieu rural ;

- le développement du nautisme.

Lors de la visite de M. Kramaric, ministre croate du tourisme, à M. Bertrand le 18 avril dernier, il a été, dans un premier temps, envisagé l'organisation d'une délégation d'experts croates en France et d'experts français en Croatie sur la thématique littoral.

- **Fédération de Russie**

La création récente d'une Agence Fédérale du Tourisme ouvre de nouvelles perspectives.

Le groupe tourisme du CEFIC (Conseil économique, financier, industriel et commercial franco-russe) se réunira à Moscou en octobre. En concertation avec la partie russe, seront débattus les thèmes de coopération suivants inscrits à l'ordre du jour :

- échange d'informations sur le cadre législatif et réglementaire en fonction de la demande russe ;
- accueil en France et en Russie en 2006 d'institutionnels et/ou de professionnels russes auxquels seront présentées des réalisations exemplaires ;
- aide à la réalisation de projets d'aménagement touristique à Sotchi ;
- les impacts en matière d'aménagement touristique de la future loi sur les concessions.

- **Bosnie-Herzégovine**

Le contrat pour l'étude de faisabilité de l'aménagement du site montagneux Bjelasnica-Igman a été signé au printemps 2005 entre le canton de Sarajevo et un consortium français conduit par BCEOM.

Les autorités bosniennes ont souhaité que ce projet concernant l'aménagement de la montagne s'accompagne d'un programme plus large de coopération dans le domaine du tourisme. Ainsi, il a été décidé, en accord avec le Ministère des affaires étrangères, de répondre à la demande des autorités bosniennes par la mise à disposition sur place, à compter de septembre 2005, d'un assistant technique tourisme dont le rôle sera :

- d'aider à l'élaboration d'une politique de développement du tourisme, considérée comme une priorité par le gouvernement ;
- d'assister les autorités concernées pour la préparation du cadre législatif ;
- de participer à la création d'une agence/institut du tourisme au niveau national ;
- d'organiser des formations aux métiers du tourisme ;
- de mettre en place une classification des hôtels/restaurants correspondant aux normes européennes.

- **Slovaquie**

Financée par le MAE et l'ambassade de France à Bratislava, une coopération franco-slovaque sur l'aide à l'élaboration d'un schéma de développement touristique régional » dans la région de Kosicé a été instaurée. Des réunions de travail entre experts français du tourisme et commissions thématiques slovaques ont été programmés pendant 2 ans, et, à l'issue de ces



travaux, le schéma de développement touristique régional a été officiellement présenté en Assemblée plénière à la Région en mai dernier et adopté à l'unanimité.

## **AFRIQUE SUB-SAHARIENNE – OCÉAN INDIEN**

- **Afrique occidentale**

Les Ministres du tourisme de Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal du Mali avaient sollicité une coopération avec l'administration française du tourisme pour les aider à établir une vision stratégique et une politique sectorielle visant à mieux exploiter les potentialités touristiques de leurs pays tout en préservant leur patrimoine culturel et naturel.

Dans ce contexte de développement touristique durable, le soutien de la France était plus particulièrement souhaité au titre de :

- la mise en œuvre de politiques de qualité ;
- l'organisation administrative et professionnelle ;
- le tourisme durable (conciliation des impératifs de développement et de protection du patrimoine culturel et naturel) ;
- la formation ;
- la diversification de la production touristique ;
- l'amélioration de l'observation économique (aide à l'établissement de comptes satellites du tourisme).

La répétition de ces sollicitations, dans des pays francophones situés pour la plupart d'entre eux en zone de solidarité prioritaire (ZSP) conduisait à envisager la mise en œuvre dans cette zone d'une politique sectorielle touristique interministérielle.

Des travaux ont été conduits dans cet esprit qui devait permettre l'adoption d'un projet FSP en 2003/2004 ; projet destiné à soutenir la réalisation de micro projets susceptibles de bénéficier en priorité aux populations locales.

Malheureusement le gel des financements du ministère des affaires étrangères concernant ces actions, le manque de moyens propres et, il faut le souligner aussi, le peu d'implication des partenaires locaux n'a pas permis de développer de réelles actions de coopération durant l'année 2005.

- **Sénégal**

L'administration française du tourisme est associée à la mise en œuvre du projet tourisme sur crédits du fonds de solidarité prioritaire du MAE de 10 MFF sur 3 ans, toujours en cours mais qui a été handicapé par le gel des crédits FSP en 2004 et doit se terminer fin 2005.

- **Cap Vert**

La réunion de consultation bilatérale du 23 septembre 2004 a permis de dresser un bilan général de la coopération franco-capverdienne et de définir les axes à venir de notre coopération. Une journée de promotion du Cap Vert s'est déroulée à Paris le 2 février 2005 et a été suivie en mars par une mission conjointe de la DGCID et de la Direction du Tourisme. Cette mission avait pour objet d'identifier des éventuels domaines d'intervention particulièrement en ce qui concerne le tourisme rural, et de faire des recommandations en matière de tourisme balnéaire.

## **AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE**

- **Tanzanie, Kenya, Ouganda**

Les actions qui ont été conduites sur financement conjoint Tourisme MAE portaient essentiellement sur la préparation d'un projet FSP régional visant à la requalification de la formation par le biais de la remise à niveau des écoles hôtelières de chacun des pays concernés avec en priorité, la recherche d'une réelle complémentarité des établissements visés.

Ce projet qui devait être approuvé en 2004 a été reporté sine die.

- **Afrique du Sud**

Une coopération a débuté avec ce pays par la signature le 25 février 2002 d'un arrangement administratif en matière de tourisme qui doit être renouvelé 2006.

Le programme de coopération à mettre en place s'inscrit dans une logique de développement durable et de contribution au développement économique et social.

Dans cette perspective, une première mission d'expertise portant sur l'observation économique a été réalisée et devrait être suivie de missions de formation sur le sujet.

De nouvelles demandes ont été émises de la part de nos partenaires, malheureusement le projet FSP en cours de préparation et qui devrait être présentée en 2004 a dû être reporté faute de crédits.

## **ASIE**

- **Chine**

### **L'accord « destination touristique agréée »**

Le 12 février 2004, l'Union européenne et l'administration nationale du tourisme de la République Populaire de Chine ont signé un accord important destiné à faciliter le tourisme chinois de groupe en Europe, en reconnaissant aux États européens membres de l'espace Schengen le statut de « destination touristique autorisée » (DTA). Cet accord est entré en vigueur le premier septembre 2004.

Cet accord représente une occasion importante de développement des liens touristiques entre la Chine et la France. Ainsi, on estime que 500 000 chinois vont visiter la France cette année.

Pour accéder à ce nouveau marché qui s'ouvre pour les agences de voyages et les organisateurs de voyages et séjours français, ceux-ci doivent au préalable se faire inscrire sur une liste agréée par le ministère délégué au Tourisme et transmise aux autorités chinoises qui ont habilité plus de 500 agences chinoises autorisées à faire voyager les groupes de touristes chinois en France.

Le ministère délégué au Tourisme a lancé quatre appels à candidature en 2004 et 2005. Le quatrième sera clos le 30 septembre 2005. C'est ainsi que 330 agences de voyages et organisateurs de voyages ont déjà été agréées.

### **Accord de coopération en matière de tourisme**

En janvier 2005, M. de Robien a signé avec le Président de l'administration chinoise du tourisme un accord de coopération. Celui-ci a pour ambition de mener des actions de coopération concrètes sur un certain nombre de thèmes:

- la préservation et la mise en valeur touristique du patrimoine ;
- l'échange d'expériences en matière de gestion du secteur touristique ;
- le développement touristique des sites inscrits au patrimoine de L'UNESCO ;
- le développement d'un tourisme durable dans un certain nombre de provinces.

- **Programme régional de coopération touristique dans la région du Grand Mékong**

### **Un nouveau contexte de coopération**

Le programme Grand Mékong de la Banque asiatique de développement : en décembre 2003, la BAD a approuvé l'octroi de prêts et de dons pour un montant de 30M\$ (15,6M\$ pour le Cambodge, 10,9M\$ pour le Laos et 8,5M\$ pour le Vietnam). Les objectifs généraux de ce programme sont de développer le tourisme durable à travers la lutte contre la pauvreté des communautés villageoises, l'écotourisme, le tourisme rural, la formation, les infrastructures et l'appui institutionnel aux autorités nationales du tourisme ainsi que les demandes formelles de coopération avec la France dans le domaine du tourisme du Vietnam, du Laos, du Cambodge et de la Thaïlande.

Une autre volonté française est de promouvoir une nouvelle coopération en matière de tourisme, incluant la valorisation du patrimoine, pour contribuer à la définition d'une nouvelle offre touristique (tourisme culturel, écotourisme).

### **Définition d'un programme régional français de coopération dans le domaine du tourisme et son financement**

Afin de matérialiser dans cinq États du sud-est asiatique la doctrine française en matière de tourisme éthique et responsable et de proposer une vision globale s'inscrivant dans le programme régional de la BAD, il a été décidé que la France signe des accords-cadres bilatéraux avec chacun des États.

Lors de la 10<sup>ème</sup> réunion du forum tourisme qui s'est tenue au Cambodge en mars dernier, la France est devenue un « partenaire de développement » du programme décennal tourisme GMS de la BAD. Les trois composantes françaises ont été retenues et intégrées dans la stratégie de développement :

- relier les quatre sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (Sukhotai en Thaïlande, Angkor au Cambodge, Luang Prabang au Laos et Hué au Vietnam) dans le cadre d'une « route du grand Mékong » sous l'égide de l'UNESCO et de l'OMT ;
- diversifier l'offre touristique par la création d'un réseau régional de nouveaux hébergements, de nouveaux circuits et produits touristiques gérés par de petits opérateurs locaux ;
- mettre en œuvre une réelle formation continue pour ces opérateurs afin qu'ils puissent assurer l'ensemble des métiers du tourisme.

Chaque accord-cadre prévoit la constitution de groupes de travail mixtes chargés d'élaborer les cahiers de charges des projets inscrits dans un plan d'action triennal associant le tourisme, la culture, la formation et les nouvelles technologies.

### **État d'avancement des projets d'accords de coopération dans la zone Grand Mékong**

- **Cambodge**

L'accord de coopération a été signé à Phnom Penh le 8 juillet 2004 par Monsieur Léon BERTRAND, Ministre délégué au tourisme.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

- mieux intégrer le tourisme cambodgien dans l'économie touristique régionale ;
- contribuer à faire du Cambodge une destination touristique à part entière ;
- diversifier dans la région d'Angkor, les activités touristiques notamment autour du lac Tonle Sap ;
- apporter une valeur ajoutée plus importante aux populations locales ;
- développer le tourisme littoral ;
- contribuer aux formations initiale et continue.

- **Thaïlande**

L'accord de coopération a été signé le 9 juillet dernier à Bangkok par Monsieur Léon BERTRAND, Ministre délégué au tourisme. Les objectifs du programme sont les suivants :

- l'appui institutionnel à l'encadrement réglementaire (normalisation de la classification et de la labellisation hôtelière) ;
- la diversification de l'offre touristique en faveur d'un agrotourisme (gîtes, chambres d'hôtes) basé sur le développement de communautés villageoises ;
- la formation aux métiers du tourisme en faveur des gestionnaires des nouveaux hébergements ;
- la valorisation du patrimoine culturel par les nouvelles technologies.

- **Laos**

L'accord de coopération sera signé à Paris courant octobre 2005.

- **Vietnam**

L'accord de coopération a été signé en juin 2005 et un programme de travail doit être défini.

## **PROGRAMME EUROMED**

- **Le programme Strabon**

Dans le cadre d'une convention interministérielle (Affaires étrangères, Culture et Tourisme), un consortium a été créé en 2002 associant trois pays européens (France, Italie et Portugal) et huit pays méditerranéens (Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Syrie, Jordanie, Liban et Palestine). Le maître d'ouvrage est la Fondation Maison des sciences de l'homme.

Ce programme subventionné à hauteur de 80 % par la Commission européenne a pour but de créer un système multilingue et multimédia pour le patrimoine culturel et le tourisme euro-méditerranéens. Le budget de ce programme est de 3,7 M€ sur trois ans.

En 2005, la partie tourisme a été finalisée par la mise en œuvre d'un système d'informations touristiques destinées aux petits opérateurs locaux. La dissémination de ces outils se fera dans le cadre d'une convention avec l'organisation mondiale du tourisme.

## **ACTIONS ENVISAGÉES POUR HARMONISER ET RATIONALISER LES DÉPENSES DE PROMOTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS PUBLICS**

La structure partenariale de MDLF qui réunit en son sein la plupart des acteurs publics (la totalité des Comités régionaux du Tourisme, une grande partie des Comités départementaux du Tourisme et des Offices de Tourisme) permet de regrouper ces acteurs autour d'objectifs et de plans d'actions communs.

La mise en œuvre de la Stratégie Marketing 2005/2010 devrait renforcer cette cohésion, les acteurs publics ayant de plus en plus conscience de la nécessité de regrouper leurs moyens et d'harmoniser leurs actions dans le cadre de stratégies communes.

## **ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC L'ESPAGNE, LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ITALIE**

En Espagne, la promotion touristique est assurée au niveau national par Turespana et au niveau régional par les Communautés autonomes.

En 2005, le gouvernement espagnol a prévu de consacrer 152,59 millions d'euros à la promotion touristique, soit un budget en augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Turespana dispose d'un budget total de 115,7 millions €, en augmentation de 11 % par rapport à 2004. Elle a également signé des accords de promotion conjointe avec 4 communautés autonomes : Andalousie, Baléares, Galice et Murcie.

Les Communautés autonomes espagnoles investissent 230 millions dans la promotion touristique. Les régions qui disposent des budgets les plus élevés sont : l'Andalousie (65 millions €), les Baléares (19,8 millions d'€) et la Catalogne (16 millions €).

Afin de renforcer son attractivité, l'Espagne a mis en place une nouvelle campagne publicitaire d'un montant de 32 millions d'euros (dont 27 millions consacrés à des spots télévisés), dont le slogan est « souriez, vous êtes en Espagne ». L'objectif est de faire ressortir « l'hospitalité, la chaleur humaine et le rythme de vie que les touristes étrangers peuvent trouver en Espagne ».

Par ailleurs, l'Espagne a profondément modifié son portail d'information touristique en ligne afin de mieux répondre aux attentes des internautes.

L'Espagne poursuit ses actions de soutien à la commercialisation des routes et marques régionales : Espagne verte, Pyrénées, Route de Santiago de Compostelle, et les villes classées au patrimoine de l'humanité.

Les produits prioritaires en 2005 sont le « soleil et plage », le tourisme culturel, le tourisme d'affaires et le tourisme vert.

En dehors de ces marchés traditionnels l'Espagne a prévu de renforcer ses actions sur les marchés de l'Europe de l'Est, en Chine et au Brésil.

Devant faire face comme la France à une concurrence mondiale accrue, notamment sur le secteur du littoral, l'Espagne a récemment présenté un plan de relance du développement de l'industrie touristique visant à moderniser les destinations classiques du littoral qui souffrent de plus en plus de la concurrence des destinations exotiques disposant souvent d'équipements de meilleure qualité. Ce programme, doté d'un budget de 136,4 millions d'euros, vise notamment à améliorer la qualité des services touristiques et urbanistiques des stations balnéaires, à améliorer les espaces publics et à diversifier l'offre. Il concerne particulièrement la région de Murcie et les Baléares.

Le gouvernement espagnol prévoit également un budget de 304 millions € pour étendre le réseau des hôtels de prestige Parador.

Consciente des enjeux du secteur touristique pour son économie, l'Espagne s'est dotée des moyens lui permettant de moderniser ses structures, de renforcer l'offre de qualité et d'accroître la promotion touristique à l'étranger.

En Grande Bretagne, Visit Britain, l'organisme comparable à Maison de la France a été doté en 2005 d'un budget de 100,6 millions d'euros, dont la plus large part est consacré à la promotion de la Grande Bretagne à l'étranger, le restant étant affecté à la promotion du marché domestique. 74 % de ce budget provient de l'Etat.

Les principaux objectifs de Visit Britain sont de faire contrepoids à la prédominance de Londres sur le marché en renforçant la promotion des régions, de développer le tourisme sur l'ensemble de l'année, de cibler plus finement les actions de promotion notamment par le biais des nouvelles technologies.

Visit Britain a également prévu de lancer une réflexion sur l'image et la marque de la destination.

A noter que Visit London a prévu de lancer une campagne publicitaire de plusieurs millions de livres pour relancer la fréquentation de Londres après les attentats de juillet.

En Italie, l'ENIT (Office National Italien du Tourisme) a changé de statut et de dénomination afin de dynamiser la promotion touristique à l'étranger, suite à la perte de parts de marchés de l'Italie au cours des dernières années.

La nouvelle organisation et les nouvelles missions de l'ENIT reposeront sur la décision d'associer plus étroitement l'ENIT au plan d'actions du gouvernement italien, visant à renforcer la compétitivité du pays, en liaison avec les instances régionales et locales.

La nouvelle ENIT bénéficiera également d'une plus grande autonomie sur le plan de son organisation et de son fonctionnement.

L'ENIT est transformée en agence nationale du Tourisme, disposant d'une personnalité juridique propre.

Elle pourra recevoir des contributions financières de l'Etat, des régions, des collectivités locales et pour prestations de services, d'organismes publics ou privés.

En 2005, elle a reçu une contribution exceptionnelle de 20 millions d'euros, son budget initial pour 2005 étant de 31,17 millions d'euros, dont 24,17 proviennent de l'Etat.

La priorité sera donnée au tourisme culturel et au tourisme d'affaires.

Afin de relancer la compétitivité de la destination, seront renforcées les actions de communication, la présence lors des foires et salons, le soutien à la commercialisation, la coopération avec les régions.

Compte tenu du renforcement de la concurrence, il apparaît que ces trois pays, comme la France, adaptent régulièrement leur structure et leurs modes de fonctionnement afin de faire face à une certaine baisse d'attractivité de leur destination, avec la nécessité de disposer de moyens plus importants et de renforcer la coopération avec les régions.